

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2017**

<b>Date de convocation :</b> 16 mai 2017	<b>Nombre de conseillers :</b> en exercice : 14
<b>Date d'affichage de la délibération :</b> 25 MAI 2017	présents : 12
	votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry – COSSERON Claude – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – LEMAITRE Cyril – LEMAITRE Philippe - LECLERC Joël – LENOEL Jacqueline – DIEUL Sandrine - GOYER Muriel – AUCRETERRE Stéphane – POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :**  
GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

**Absente :** MESNAGE Dominique.

**Secrétaire de séance :**  
DIEUL Sandrine.

Délibérations prises à l'unanimité :

- ✓ Délivrance d'une cave urne à M. Eugène BAZIN dans le nouveau cimetière, à titre gratuit, en échange du don à la commune de la concession qu'il avait prise et réglée ;
- ✓ Autorisation d'effacement de deux dettes pour un montant total de 975,06 € suite à une décision de justice et prise de la décision modificative n°1 au budget commune pour mandater ces dépenses ;
- ✓ Clôture de la régie relative aux photocopies ;
- ✓ Changement de numérotation pour quatre concessions suite à l'attribution de doubles numéros ;
- ✓ Attribution du marché pour le raccordement de particuliers à l'assainissement collectif à l'entreprise MAUROUARD (Valognes) pour un montant de 33 087,00 € HT ;
- ✓ Déclaration de Contribution Volontaire Obligatoire 2017 ;
- ✓ Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial pour un service hebdomadaire de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour un agent en fin de contrat d'emploi avenir ;
- ✓ Non renouvellement d'un contrat emploi avenir ;
- ✓ Renouvellement d'un contrat CUI – CAE pour un temps de travail hebdomadaire de 23 heures à compter du 8 juin 2017 ;
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire de signer la convention avec la SnsM pour la formation PSC1 d'élèves de l'école communale moyennant une participation financière de la commune de 26,00 € par enfant ;
- ✓ Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du futur lotissement mixte au hameau Ermissé : SCP SAVELLI (Bameville Carteret) pour un montant de 24 300,00 € HT ;
- ✓ Rétrocession à titre gratuit à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du terrain destiné à accueillir la future zone artisanale au hameau Ermissé.

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 23 mai 2017,  
Le Maire,  
Thierry LOUIS

AFFICHÉ LE : 25.05.2017.....  
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 24.07.17  
Le Maire,

